

Questions réponses concernant l'appel d'offre  
**BIOMALI/UE/Santé/2004/095-807/AO-04**

**Question 1 : Est-ce qu'une société créée en 2009 est exclue de l'appel d'offre ?**

Réponse : Pour nous assurer de la viabilité financières des sociétés répondant à l'appel d'offre, il est nécessaire que le dossier contienne les états financiers audités des deux derniers exercices.

**Question 2 : Suite à la consultation de votre dossier d'appel d'offres a travers le projet BIOMALI, je constate que les marques sont mentionnées en face de certain item. Certains produits sont pour des appareils fermés donc inchangables. Pour d'autres, tels que les réactifs de biochimie, pouvons proposer d'autres marques de produits fiables?(ayant de bonnes références).**

Réponse : Les sociétés répondant à l'appel d'offre doivent respecter strictement les spécifications techniques indiquées pour leur réponse, à l'exclusion de toute autre spécifications ou caractéristiques des produits définis.

**Question 3 : Est-ce que la garantie de 3 ans et le contrat de maintenance de 2 ans s'applique à l'ensemble du matériel, également l'automate d'hématologie ?**

Réponse : Pour l'ensemble du matériel nous souhaitons obtenir avoir une garantie de 3 ans qui est prolongée par un contrat de maintenance de 2 ans afin d'être couvert pendant 5 ans au total.